



évaluations p. 4

# L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



social p. 7

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 781 du 22 septembre 2018



## L'édito

### Passe-passe

On savait le ministre de l'Éducation maître dans la communication mais, sur le budget, l'exercice était difficile et la crédibilité du discours vite perdue. Pourtant, Jean-Michel Blanquer avait soigneusement préparé son coup en jouant sur la présentation des chiffres de l'emploi dans l'Éducation nationale. C'est le solde de 1 800 suppressions qui était annoncé lundi tandis que mercredi tombait le chiffre pour le second degré, soit moins 2 600 emplois.

Les membres du gouvernement n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire avaler la pilule mais les ficelles étaient un peu trop grosses.

Ainsi Olivier Dussopt, le pâle secrétaire d'État à la Fonction publique, s'employait-il à expliquer que les effectifs d'élèves baisseraient... sauf que le ministère lui-même prévoit 32 000 élèves de plus à chaque rentrée jusqu'au moins 2021 ! On ne peut escamoter les élèves aussi facilement...

Quant à l'accent mis sur l'augmentation du budget, là aussi c'est un joli tour de passe-passe. Les auxiliaires de vie scolaire, jusqu'ici rémunérés par le ministère du Travail, le seront désormais par celui de l'Éducation...

Enfin, concernant les HSA, on sait bien lorsque les emplois diminuent, les HS aussi ! Dire le contraire relève de la prestidigitacion. Même si les enseignants, dont la charge de travail est déjà lourde, acceptaient de faire davantage d'heures supplémentaires, il serait difficile de les payer ! Promesse de



Gascon ! La colère des personnels, elle, n'est pas feinte et la réponse sera très vite effective.

Frédérique Rolet, secrétaire générale

## conditions de travail

# Et, en plus, il supprime des postes !



Malgré les discours, les classes sont toujours plus surchargées, de nouvelles suppressions de postes sont programmées dans le second degré... entre faire l'appel et faire cours, faudra-t-il choisir ?

« Je ne serai pas le ministre des réformes », annonçait Jean-Michel Blanquer lors de sa prise de fonction au printemps 2017. Perdu !

Premiers propos d'une longue série de mensonges, de manipulations et d'à-peu-près qui font maintenant système.

Le ministre Blanquer réserve ses annonces aux médias. Flattant l'opinion à l'aide de semi-vérités et de propos de bon sens, il passe pour l'un des ministres les plus populaires du gouvernement. De fait, les points tambourinants des réformes s'adressent à l'opinion publique et non aux personnels.

L'interdiction du téléphone portable ? Rien de bien nouveau dans les établissements mais un signal de retour à l'ordre en direction des parents. La

circulaire sur l'éducation à la sexualité ? Un copier-coller de la précédente, ouvrant une fenêtre de tir médiatique pour rassurer les milieux réactionnaires mais ne débloquent aucun des moyens nécessaires à l'application d'une loi vieille de vingt ans. Nous pourrions ajouter le plan d'éducation artistique

et culturelle, les options et les programmes en collège, les réformes de la structure, des programmes et du baccalauréat en lycée, Parcoursup... Et dernier épisode : 2 600 postes en moins pour le second degré, au motif qu'il faut améliorer la scolarisation dans les écoles – qui pourrait s'en plaindre ?

Concernant l'augmentation des effectifs à prendre en charge, le ministre rassure l'opinion en proposant d'imposer une deuxième heure supplémentaire, remettant sans vergogne les statuts en cause.

Le discours est bien rodé et repris en chœur par l'ensemble du gouvernement et de LREM. Tout l'art de cette communication est de ne rien hiérarchiser.

Petite ou grande réforme, bouleversement ou pas de la scolarité des élèves et des métiers dans les établissements,

**2 600 postes en moins dans le second degré**

peu importe. La méthode banalise les changements, le ministre de « l'école de la confiance » réussit par ces tours de passe-passe à faire passer en creux l'idée que les personnels sont des freins au changement, et que l'école est une entité figée dont il serait le seul à vouloir l'amélioration du fonctionnement.

### Défiance

Côté personnel, le ministre a inauguré la gouvernance par *vademecum*. Ces machins sans valeur réglementaire, et

donc non opposables, distillent la bonne parole ministérielle. Ils vont plus loin que les textes réglementaires (voir par exemple les méthodes de lecture à l'école, la confiscation des téléphones portables en collège, l'usage des 54 heures sur l'orientation en lycée...). Tout l'art consiste à suggérer de supposées bonnes pratiques et à compter sur le zèle des hiérarchies intermédiaires pour les imposer sur le terrain, texte « officiel » oblige.

Un système court-circuitant le dialogue social et l'expertise des personnels de terrain, une communication bien huilée faisant passer des réformes d'ampleur pour divers petits ajustements pragmatiques : ce sont là toutes les ficelles du populisme pour faire passer un projet néolibéral. Une école aux méthodes désuètes, un collège préparant certains élèves à quitter le lycée vers l'apprentissage, un enseignement supérieur public sélectif pour les « méritants ». ■ Valérie Sipahimalani

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES, SUPPRESSIONS DE POSTES, GEL DES SALAIRES, RÉFORME DU LYCÉE, CAP 22...



**ÇA SUFFIT !**  
CONSTRUISONS LA MOBILISATION



# L'agenda du SNES-FSU

## instances

- **Le 13 septembre** → **Contenus**  
Réunion du secteur Contenus avec les groupes disciplinaires et le groupe numérique.
- **Le 26 septembre** → **Vie lycéenne**  
Réunion de l'Observatoire des pratiques de presse lycéenne (OPPL).
- **Le 28 septembre** → **FSU**  
Bureau délibératif fédéral national.
- **Les 10 et 11 octobre** → **CPE**  
Réunion du collectif national.

## audiences et groupes de travail

- **Le 12 septembre** → **AEFE**  
Rencontre avec le DRAH du ministère des Affaires étrangères.
- **Le 13 septembre** → **Mission laïque française**  
Commission consultative de la Mission qui gère 109 établissements d'enseignement français à l'étranger dans 38 pays.
- **Le 20 septembre** → **AEFE**  
Audition de la députée Cazebonne sur « L'avenir de l'enseignement français à l'étranger ».

- **Le 24 septembre** → **REP+**  
Audience au ministère de l'Éducation nationale.
- **Le 25 septembre** → **AEFE**  
Audience auprès du directeur.
- **Le 27 septembre** → **FCA**  
Audience au ministère sur la réforme de la formation professionnelle et la situation des GRETA.

## stages et colloques

- **Le 20 septembre** → **RPS**  
Séminaire Eurocadre « santé, risques psychosociaux ».
- **Le 20 septembre** → **CSEE**  
Conférence finale : « Les besoins professionnels des enseignant-e-s à Bruxelles ».
- **Le 26 septembre** → **Retraités**  
Stage consacré au financement de la perte d'autonomie.
- **Du 24 au 26 septembre** → **CSFEF**  
XVI<sup>e</sup> Rencontre du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation. Une éducation de qualité pour vivre ensemble dans un espace francophone solidaire, accueillant la diversité.

- **Le 1<sup>er</sup> octobre** → **Psu-ÉN**  
Conférence de l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle.
- **Les 8 et 9 novembre** → **Stage national collège**  
Approfondissement sur la mixité sociale et scolaire dans les établissements.

## paritarisme

- **Le 26 septembre** → **FPMN**  
Affectation à Wallis-et-Futuna.
- **Le 26 septembre** → **CAPN certifiés**  
Examen des refus de titularisation.

## action

- **Le 3 octobre** → **Élections professionnelles**  
La FSU lance la campagne en réunissant ses candidats à Paris.
- **Le 9 octobre** → **Interprofessionnel**  
Journée d'actions et de grèves interprofessionnelles contre l'explosion des inégalités et la casse des droits collectifs.

# AEFE Mobilité forcée

La note de service du MEN sur les détachements fait l'effet d'un coup de tonnerre pour l'enseignement français à l'étranger !



Sans la moindre concertation préalable avec les organisations représentatives des personnels, cette note de service relative aux détachements dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, publiée au BO du 13 septembre, introduit des modifications brutales et inacceptables. À compter de la rentrée 2019, elle impose la mobilité au terme de six années consécutives à tous les personnels nouvellement détachés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le ministère fait ainsi table rase de l'architecture de l'enseignement français à l'étranger en ce qui concerne la position administrative de ses personnels. Il témoigne aussi d'une méconnaissance du réseau, car l'Agence a été créée aussi pour régulariser les situations administratives de centaines de personnels titulaires MEN qui exerçaient sur place sans accès à la retraite ni progression de carrière, parce qu'ils n'étaient pas détachés. Aujourd'hui,

c'est le retour en arrière qui prévaut !

On doit s'interroger sur cet acharnement à jalonner d'obstacles l'AEFE, navire amiral de la diplomatie où les résultats au baccalauréat sont excellents et ne manquent pas d'être mis en avant. Cette mobilité imposée, cautionnée par la direction de l'Agence étonnement silencieuse pour sa propre défense, est un nouveau coup brutal porté à l'enseignement français à l'étranger, alors même qu'une réforme est en cours, pilotée par le Quai d'Orsay. C'est donc également une faute politique majeure que nous ne manquerons pas de dénoncer.

Le SNES-FSU mettra tout en œuvre, au niveau national comme dans le réseau AEFE, pour combattre cette décision arbitraire qui porte gravement atteinte à l'enseignement français à l'étranger et au service public d'Éducation. ■ Patrick Soldat

## Publicité

## La prévention à l'école avec la MAE

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale depuis 2008

### Semaine Nationale de Prévention à l'École!

Accidents de la vie courante et gestes qui sauvent

du 14 au 18 janvier 2019

PRÈS DE 158 000 ÉLÈVES SENSIBILISÉS EN 2018 !

Enseignants, pour participer, inscrivez-vous !

du 8 octobre au 3 décembre 2018,

formulaire en ligne sur [mae.fr](http://mae.fr)

Suite à votre inscription, vous recevrez une confirmation de l'enregistrement de votre participation. À partir du 11 décembre, nous vous enverrons un email pour vous donner accès au téléchargement en ligne de votre kit pédagogique.

### Votre Kit pédagogique

Le Club des Super-Héros

PARCOURS NUMÉRIQUE pour sensibiliser les élèves DU CYCLE 1 AU CYCLE 3 à la prévention des accidents de la vie courante et aux gestes qui sauvent.

Cycle 1

Cycles 2 et 3

Accompagner petits et grands sur le chemin de la prévention

# élections pro Un scrutin crucial

Du 29 novembre au 6 décembre se dérouleront les élections professionnelles dans la Fonction publique, et en particulier à l'Éducation nationale.

L'enjeu est de taille cette année, puisque le gouvernement envisage, dans les années qui viennent, de vider de leurs prérogatives nombre de ces instances (voir L'US n° 780). La voix de chacune et de chacun est donc le moyen de montrer au gouvernement l'opposition de la profession à ses funestes projets.

De telles élections représentent toujours un enjeu très fort : c'est l'unique moyen qu'ont les personnels de participer à l'élaboration de leur statut, de participer aux discussions sur leur rémunération, de donner un avis sur les créations/suppressions de postes (Comités techniques) ou de s'assurer que leur gestion par l'administration n'est pas soumise à des passe-droits (CAP).

Les résultats du scrutin servent ensuite à désigner les représentants des personnels dans de très nombreuses instances chargées, par exemple, de discuter de l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail (CHSCT), de discuter de l'organisation du système éducatif (Conseil supérieur de l'éducation), de proposer les orientations de l'action sociale ministérielle...

La participation massive des personnels – en baisse depuis le passage au vote électronique – est donc un moyen de renforcer la légitimité de vos représentants.

## Pour réagir, ouvrez-la !

L'adresse de messagerie professionnelle sera un outil déterminant pour pouvoir participer au vote et pour garantir la sécurité du vote électronique. Tous les personnels – qu'ils soient titulaires ou stagiaires, contractuels ou AED/AESH – disposent d'une adresse de messagerie professionnelle. Elle permettra de sécuriser la création du mot de passe personnel qui donnera accès à l'espace de vote. Chaque électeur recevra sur cette messagerie l'information que son vote a été pris en compte. Enfin, une partie de la propagande électorale sera diffusée sur la messagerie professionnelle.

Il est donc essentiel que tous les personnels sachent ouvrir cette messagerie, définissent un mot de passe personnel et s'assurent que celle-ci n'est pas pleine. ■ Xavier Marand



Retrouvez toutes les informations utiles dans la rubrique « Comment voter ? » de notre site [elections2018-education.fr](http://elections2018-education.fr)



Pendant huit jours, nous aurons les clés en main pour imposer notre vision de l'École.

# budget *Perseverare diabolicum*

Les premières annonces sur le budget de l'État 2019 sont égales à ce que l'on attendait.

Alors que les chiffres de la croissance, en berne (1,9 % attendus, 1,7 réalisés), attestent de l'inefficacité de la politique menée, le gouvernement poursuit les mêmes tropismes idéologiques : réduire la dépense publique utile à tout le pays, ouvrir les vannes pour les plus riches et la finance.

**Plan pauvreté payé... par les pauvres**  
L'aide personnalisée au logement (APL), les allocations familiales et les pensions de retraite seront désindexées de l'inflation : + 0,3 % par an en 2019 et 2020 contre environ 1,6 % pour l'inflation. La nouvelle baisse des contrats aidés, 130 000 en 2018, 100 000 en 2019, permet d'économiser 195 millions, somme bien supérieure au coût de création de 100 000 « contrats d'insertion par l'activité » sur cinq ans.

Le plan pauvreté n'est donc que l'habillage de redéploiements : baisser les aides sociales de 3 milliards par an et annoncer un « plan pauvreté » de 8 milliards sur quatre ans est bien dans la ligne générale antisociale qui s'accompagne d'une défiance envers les plus précaires.

Rappelons que la suppression de l'ISF va soustraire au pays 16 milliards sur le quinquennat et, sur la seule année 2019, le versement du CICE cumulé aux baisses de cotisations va rapporter 38 milliards aux entreprises.

**Le second degré passe à la caisse**  
Pour l'Éducation nationale, le budget devrait passer de 51,5 à 52,1 milliards.



L'heure des suppressions de postes dans l'Éducation nationale est de retour. Après la suppression de 80 000 postes entre 2007 et 2012, sous l'ère Sarkozy, Jean-Michel Blanquer renoue avec cette politique. Et comme le Président qu'il avait servi, il utilise le levier des heures supplémentaires.

Cette augmentation ne couvre même pas l'inflation attendue bien supérieure au 1 % d'augmentation du budget. Or, l'évolution « naturelle » de la masse salariale, avec les évolutions de carrière normales, impose à périmètre constant une hausse nettement supérieure à l'inflation. Le gouvernement fait ainsi la preuve que la réforme du collège continuée et celle du lycée annoncée n'ont qu'un seul objectif : supprimer des emplois. Par ailleurs, les projets de « personnalisation » des carrières, la reconnaissance du « mérite », la contractualisation risquent d'être les outils de cette réalité budgétaire.

Le gouvernement avait inscrit dans la loi de finances 2018 un solde de suppression de 50 000 emplois de fonctionnaires d'État d'ici 2022 comprenant la création de 16 000 emplois dans la Sécurité et la Justice. Dans ces conditions l'Éducation nationale, qui compte un peu moins de la moitié des emplois de la Fonction publique d'État, ne peut échapper à la saignée. Déjà l'an dernier, Jean-Michel Blanquer avait

laissé croire que la suppression de 2 600 emplois de stagiaire serait indolore. Cette année, il tente une autre stratégie de communication, en laissant filtrer dans la presse son soi-disant « bras de

fer » (*Les Échos*, 15/09) avec le ministre du Budget, quand se profile le choix de 2 600 nouvelles suppressions d'emplois dont le seul second degré supportera le poids. Le ministre prétend, pour compenser les suppressions, augmenter le temps de travail en imposant une seconde heure supplémentaire (*Le Figaro*) ! Impossible en l'état actuel de nos statuts, le ministre entend-il les modifier et revenir 20 ans en arrière ?

Quand trente-cinq ans d'austérité et de politiques libérales de l'offre ont démontré leur inefficacité, il est temps de changer de cap en donnant, par exemple, la priorité à l'investissement dans les services publics créateurs de valeur ajoutée, de qualifications et de cohésion sociale. ■ Grégoire Frackowiak

**2 600 postes supprimés dans le second degré**

## Construisons ensemble la mobilisation

Contre des attaques d'une ampleur inédite sur la Fonction publique, le SNES et la FSU s'engagent dans un plan d'action ambitieux. La FSU a pris l'initiative d'une réunion des fédérations de l'Éducation nationale mardi prochain pour envisager une riposte rapide à l'annonce des 2 600 suppressions de postes dans le second degré. D'ici au 9 octobre, journée d'action interprofessionnelle à laquelle la FSU appelle les personnels à participer selon diverses modalités, et après cette date, les questions éducatives, mais aussi les retraites doivent nourrir la réflexion lors d'heures d'information syndicale, de temps banalisés et d'assemblées générales dans les établissements. Les personnels débattront des réformes pour en évaluer l'impact et porter d'autres propositions.

Dans chaque académie, le SNES-FSU portera la parole des personnels (adresses aux parlementaires, conférences de presse...) et fera, entre autres, la lumière sur les réalités idéologiques et budgétaires de la réforme du lycée (conséquences sur les postes et les conditions de travail) et de celle des retraites. Cette dernière



question devra être présente dans la plateforme que construiront les fédérations de la Fonction publique.

Investissons-le débat. Faisons-nous entendre !

## agrégés La montée en charge

À l'issue de la CAPN du 13 septembre, ce sont 1 509 collègues qui ont accédé au grade de la classe exceptionnelle et plus de 2 200 en deux ans.

La création de la classe exceptionnelle a permis une translation vers le haut des carrières et des salaires, en ouvrant un accès à la hors-échelle B pour les professeurs agrégés ; cela répond en partie aux attentes de revalorisation salariale de la profession, revalorisation inexistante depuis de nombreuses années. C'est pourquoi le SNES-FSU s'est prononcé favorablement pour la mise en place de PPCR. Pour autant, il revendique une carrière pouvant être parcourue

à un rythme unique sans obstacle de grade.

**Un débouché de carrière pour tous**  
Comme pour la hors-classe, créée dans les années 1970, le SNES-FSU agit pour faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour tous. Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle doivent être revues dans le sens d'un accès élargi. Pour le moment, la division des collègues en deux viviers, le premier sur candidature en fonction des missions occupées bénéficiant de 80 % des promotions, le second intégrant les collègues ayant atteint le dernier échelon de la hors-classe depuis au moins trois ans sur les 20 % restants, est particulièrement injuste. Cette division, fondée sur l'idéologie de la promotion au mérite, accroît les inégalités de carrière en fonction des disciplines et du genre.

Le SNES-FSU revendique dès la prochaine campagne 2019 la modification significative et à terme la disparition du rapport du 80/20 entre les deux viviers, un élargissement des missions permettant d'intégrer le vivier 1, notamment par la prise en compte des années de TZR et de l'ensemble de l'éducation prioritaire avant 1990. Enfin, comme le nombre de collègues en classe exceptionnelle est déterminé selon le principe du pyramidage, il convient d'organiser, dès maintenant, la « rotation » des promotions de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent de nouvelles promotions. Plus que jamais, l'action collective sera indispensable pour faire avancer les revendications individuelles. ■

Véronique Boissel, André Voirin

## PPCR Des gains pour toutes et tous !

La mise en œuvre du Protocole parcours carrières rémunérations (PPCR) à l'Éducation nationale, pour laquelle le SNES-FSU s'est engagé et a fortement pesé, a permis d'acter des avancées importantes.

Tout d'abord une revalorisation de nos grilles indiciaires en deux temps : au 1<sup>er</sup> janvier 2017 puis, après le report d'un an imposé par le gouvernement actuel, au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette revalorisation représente en moyenne une augmentation mensuelle brute de l'ordre de 65 € (hors transferts prime-points). En parallèle, le transfert prime-points<sup>(1)</sup> (1<sup>er</sup> janvier 2017 et 1<sup>er</sup> janvier 2019) a eu des effets immédiats sur le montant des pensions.

**Carrières accélérées et harmonisées**  
En lieu et place des trois rythmes d'avancement, la nouvelle classe

normale, instaurée par reclassement au 1<sup>er</sup> septembre 2017, est parcourue à un rythme commun à toutes et tous. À deux moments de la carrière uniquement (accès au 7<sup>e</sup> puis au 9<sup>e</sup> échelon), 30 % des collègues voient leur avancement accéléré d'un an. Le SNES-FSU s'est engagé pour une carrière en classe normale qui soit plus juste et moins soumise aux aléas des inspections et pour que les évaluations des personnels soient mieux cadrées et permettent aux personnels de se dégager des pressions managériales.

**Débouché de carrière**  
Le PPCR a acté deux éléments forts. Le premier stipule qu'une carrière « normale » se déroule sur au moins deux grades. C'est-à-dire que tous les collègues ont vocation à atteindre l'échelon terminal de la hors-classe. Un barème national pour tous les corps du second degré a succédé à l'injustice

du pseudo-mérite subjectif de l'administration des précédentes campagnes et aux fortes inégalités entre les collègues selon leur discipline, établissement et académie. Par ailleurs, nous avons obtenu en 2018 que les possibilités d'accès à la hors-classe soient augmentées de 16 % pour les professeurs agrégés, 10,5 % pour les CPE et de 3 % pour les professeurs certifiés.

Le second est la création d'un débouché de carrière avec la classe exceptionnelle qui donne accès à la hors-échelle A pour les certifiés, CPE et Psy-ÉN, et à la hors-échelle B pour les agrégés. Certes, les conditions d'accès à ce troisième grade sont encore très imparfaites malgré les assouplissements que nous avons obtenus après la campagne 2017. La part des promotions réservées au vivier 1 (80 %) est beaucoup trop élevée et celui-ci commence déjà à se tarir. Il n'en reste pas moins que, pour les certifiés, CPE et Psy-ÉN, la classe exceptionnelle ouvre la possibilité d'atteindre l'indice 972 alors que dans l'ancienne carrière le plafond était à l'indice 783, et pour les agrégés, le plafond est passé de l'indice 963 à l'indice 1 067.

Des combats restent à mener pour inscrire dans la durée la revalorisation de nos carrières et restaurer ainsi leur attractivité. Cela passe en particulier par le dégel de la valeur du point d'indice et son indexation sur les prix et une transformation de la classe exceptionnelle pour en faire un réel débouché de carrière pour toutes et tous. ■

Emmanuel Séchet



PPCR a permis une revalorisation des grilles indiciaires. Il est nécessaire de faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour toutes et tous.

### Dernière minute

Les collègues agrégés ayant eu en 2017-2018 un rendez-vous de carrière et qui désirent contester l'évaluation de leur recteur doivent impérativement écrire au ministre par courrier daté et signé adressé :

- soit par voie postale à la DGRH B2-3 - 72, rue Régnault, 75243 Paris cedex 13, le cachet de la poste faisant foi ;
- soit par courriel adressé à l'adresse fonctionnelle [recoursappreciationagreges@education.fr](mailto:recoursappreciationagreges@education.fr). Adressez une copie de votre courriel à [agreges@sneseu.edu](mailto:agreges@sneseu.edu) avec la copie des avis des évaluateurs. La CAPN se tiendrait, sous toutes réserves, fin janvier 2019.



<https://www.snes.edu/1er-janvier-2017.html>

# évaluation permanente Flicage à tous les étages ?

Le ministre l'a dit : il nous faut entrer dans la « culture de l'évaluation ». Mais le personnel politique est-il si bien placé que cela pour faire la leçon aux enseignants en matière d'évaluation ?

Le néomanagement public théorise le rôle de l'évaluation comme celui de la carotte : vouloir la meilleure évaluation possible conduirait les personnels à une saine émulation et à une augmentation de la qualité du travail fourni. Dans la pratique, quel que soit le secteur d'activité, les faits sont têtus et montrent toujours les mêmes effets pervers : une détérioration des relations de travail au sein des équipes et la mise en place de systèmes visant à atteindre à tout prix les objectifs au détriment du travail bien fait.

Dans l'éducation, les tests standardisés sont un des outils de ces politiques. Aux États-Unis, ces trente dernières années ont conduit à différentes dérives. La multiplication des évaluations a rogné les temps d'apprentissage. Les établissements étant subventionnés sur la base

## Évaluation ou apprentissage ?



Sous couvert d'analyse scientifique et de volonté d'amélioration du système scolaire, « l'évaluationnisme » dégrade les relations au travail et met en concurrence les agents à tous les niveaux.

des résultats de leurs élèves, ils ont pour certains adapté leur enseignement et leur recrutement à la seule réussite des tests.

Dans les États où les enseignants sont jugés aux progrès de leurs élèves, les évaluations sont parfois devenues des outils de carrière, et non plus de pédagogie. Le caractère public des résultats a mis en concurrence les établissements et les personnels, renforçant les inégalités sociales et de territoire. Les travaux scientifiques ont fini par prouver que l'utilisation

massive des évaluations des élèves pour évaluer autre chose que leur niveau a des effets contre-productifs sur la qualité de l'enseignement et, au final, sur leurs résultats.

## Et pourtant, des outils existent

En France, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique du ministère, utilise des échantillons représentatifs d'élèves pour estimer les résultats du système dans son ensemble (voir par exemple les études disciplinaires CEDRE). Elle combine aussi les résultats du DNB et du baccalauréat avec

des données sociales pour construire les Indicateurs de valeur ajoutée des lycées (IVAL), induisant des classements qui font chaque printemps la Une des magazines.

Cet indicateur est statistiquement fragile : comment juger du travail d'un lycée dans une série sur la base des résultats de quelques dizaines d'élèves ? Les aléas dans les « classements » des établissements où les équipes sont stables et où il n'y a pas de raison que la qualité de leur travail varie significativement, prouve bien la marge d'erreur de l'indicateur. Pourquoi n'est-elle pas rendue publique ? Par ailleurs, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) conduit diverses évaluations qualitatives adossées à des travaux de recherche et à des comparaisons internationales.

## La camisole évaluative

Il faut croire que DEPP et CNESCO ne suffisent pas... Le ministre voudrait maintenant évaluer, ou plutôt classer, les équipes en vue de l'attribution de primes, sur la base des résultats de leurs élèves. Alors que les collèges sont de petits établissements, que 20 % des collégiens en changent durant leur scolarité, et que le renouvellement des équipes peut être important, quel indicateur de valeur ajoutée pourrait bien avoir une quelconque fiabilité ? Et quels effets pervers sur les équipes ?

A été annoncée cet été la création début 2019 d'une « instance d'évaluation »

## Zéro pointé !



Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, sur Europe 1, le 2 septembre : « À force de ne pas les juger (les professeurs), ça fait quinze ans qu'on flingue 20 % d'une génération. C'est criminel ! Rien ne doit être mis hors de la table pour des conservatismes ».

pour « assurer une évaluation régulière et transparente des établissements scolaires ». L'école de la confiance serait donc celle de la camisole évaluative. Au-delà du climat délétère auquel ces mesures risquent de conduire dans les établissements, au-delà des moyens consacrés à évaluer l'inévaluable – et qui seraient mieux investis ailleurs –, se profile la question de fond.

En quoi mettre une pression évaluative sur les personnels et les établissements serait-il en France un facteur d'amélioration de la qualité de l'enseignement, alors que cela n'a pas marché ailleurs ? Idéologie quand tu nous tiens... ■ Valérie Sipahimalani

## tests 6<sup>e</sup> et 2<sup>de</sup> Quelle exploitation ?

Du 9 au 19 octobre en Sixième, du 17 septembre au 5 octobre en Seconde, les élèves planchent sur les tests de positionnement nationaux.

Ces tests en français et mathématiques prennent la forme de deux séquences numériques de 50 minutes. Ces séquences sont précédées d'une « préparation » de 15 minutes : présentation, connexion, entraînement. Une

première batterie d'exercices, le bloc d'orientation, permet de déterminer le niveau moyen de l'élève. Elle est suivie d'une seconde série, de niveau « haut » ou « bas », selon le résultat de la première. Les résultats sont traités de manière anonyme.

Les restitutions parviendront à l'établissement en deux temps. Une synthèse des niveaux de compétence par classe et les restitutions individuelles pour les familles seront en principe accessibles rapidement. Une consolidation par établissement permettant des comparaisons (anony-

mées) à différents niveaux territoriaux sera théoriquement fournie ultérieurement.

## Du bon usage d'un instantané

Ces évaluations sont officiellement destinées à faciliter le travail de médiation des enseignants, ainsi que le dialogue avec les familles. Une première difficulté est celle de la qualité et/ou de la pertinence des exercices proposés. Les exemples en ligne sur Eduscol ne rassurent pas quant aux compétences censées être évaluées par les différents items : les exercices proposés ne sont pas toujours rigoureux, le choix des documents visuels et/ou sonores et/ou écrits étonne quant à son caractère moralisateur. Ces évaluations ne permettent guère le diagnostic fin des points forts ni des fragilités des élèves. Quant au dialogue avec les parents, il n'est pas facilité par le caractère abscons du rendu des résultats.

Ces évaluations ont probablement plus de sens en termes de photographie des niveaux des élèves et des classes à un instant T. Réalisées en tout début d'année, il ne faudrait pas qu'elles influencent les décisions d'orientation des élèves de Seconde, et encore moins qu'elles entrent dans un quelconque classement des écoles, des collèges, des lycées, ou des équipes. ■

Sandrine Charrier



Aider nos élèves à faire le point et à progresser ; certainement pas les « classer » !

## lycée Programmes rétrogrades ?

La vision réactionnaire à l'œuvre dans certains programmes du collège gagnera-t-elle ceux du lycée ?

De nouveaux programmes de Seconde et Première sont prévus à la rentrée 2019, en 2020 pour la Terminale.

Rappelons que la note du Conseil supérieur des programmes (CSP) remise au ministre en mai sur les programmes du lycée et les épreuves du baccalauréat promeut une approche fondée sur une hiérarchie des disciplines, prône le « retour aux fondamentaux », et porte une conception de l'évaluation réduite aux savoirs et aux méthodes sans en même temps évoquer la capacité à élaborer une réflexion, à comparer des documents ou à mettre en relation des savoirs.

Les projets de programmes du CSP seront bientôt remis au ministre pour un passage en Conseil supérieur de l'éducation *a priori* en décembre.

Les expressions du ministre ou de la présidente du CSP dans la presse au sujet des fondamentaux, du renforce-

ment jugé nécessaire des approches micro-économiques, de l'esprit critique ou de la transmission des savoirs, ne vont pas dans le sens d'une nouvelle démocratisation du second degré.

## Où en sont les GEPP ?

Les Groupes d'élaboration des projets de Programmes (GEPP) ont presque terminé leurs écritures, et ce en moins

de quatre mois. La présidente du CSP souhaite maintenant rencontrer le SNES-FSU pour « une synthèse de ses propositions globales ». Pour nous, il ne peut s'agir de rencontrer le CSP sur ces bases. Nous avons déjà formulé des axes de proposition en

mai dans un document remis au CSP : [www.snes.edu/Bilan-des-programmes-du-lycee-Mai-2018.html](http://www.snes.edu/Bilan-des-programmes-du-lycee-Mai-2018.html).

À ce stade du travail, le SNES-FSU souhaite pouvoir réfléchir sur les projets de programmes et faire part au CSP de ses éventuelles remarques et propositions. Il a envoyé un courrier en ce sens à la présidente du CSP : [www.snes.edu/Quelle-consultation-du-CSP-sur-les-programmes-du-lycee.html](http://www.snes.edu/Quelle-consultation-du-CSP-sur-les-programmes-du-lycee.html). ■ Sandrine Charrier

## Une rentrée sous le signe de l'action

Malgré les interventions du SNES et de la FSU, la loi 2018-771, qui vient d'être promulguée, transfère une partie de la compétence de l'information sur l'orientation aux Régions. Le ministère dit vouloir conserver au moins un CIO par département, ce qui signifie que

les trois quarts pourraient disparaître !

Le SNES-FSU, avec la FCPE, a pris l'initiative de proposer aux autres organisations syndicales la signature d'une tribune commune dénonçant le démantèlement du service public d'orientation de l'Éducation nationale, sa privatisation rampante et le renforcement des inégalités aux réformes en cours.

- Conférence de presse le 27 septembre.
- Actions communes avec l'intersyndicale, les organisations de lycéens et d'étudiants en académie à partir du 29 septembre. Tous mobilisés !



## Certifications en LV : nouvelle offensive

Avec la réforme du baccalauréat, le ministère entend développer les certifications en langues vivantes, en direction des élèves qui choisiraient des cursus à dimension internationale (sections internationales, européennes...) ou la spécialité Langues, Littératures et Cultures étrangères.

Actuellement, des enseignants font déjà passer les certifications aux seuls élèves volontaires des classes européennes, sans rémunération, au détriment du temps d'enseignement et d'apprentissage. Il n'est pas acceptable que l'Éducation nationale ne soit pas en mesure d'attester elle-même d'un niveau du CECRL (en lien avec le bac) et ait recours aux certifications privées qui coûtent des millions d'euros.

L'extension de ces certifications impliquerait sans-doute encore davantage qu'aujourd'hui des tâches supplémentaires pour les enseignants, des inscriptions d'office aux formations pour les évaluateurs réquisitionnés pendant leurs heures de cours pour les corrections.

Le SNES-FSU appelle les collègues à boycotter les formations aux certifications, et renouvelle son soutien aux collègues refusant de participer à ces évaluations. Elles ne sont en aucun cas obligatoires et ne font pas partie de leurs obligations de service.

# lycée Offre de formation en peau de chagrin

Dès maintenant, les recteurs doivent déterminer la future carte des formations en lycée, avec de lourdes conséquences sur les postes et les services à la clé.



Voir une source se tarir est toujours un triste spectacle. Mais quand il s'agit de l'avenir de nos élèves, cette perspective devient intolérable.

« Nous allons faire en sorte que les élèves aient un large choix, autour de sept spécialités dans leur établissement ou à proximité », a récemment déclaré le ministre, qui poursuit en précisant que les cinq spécialités restantes « seront implantées de manière à rendre plus attractifs » les établissements « qui en ont besoin ». La liberté de choix, ultime argument de l'autorité pour justifier les réformes, apparaît désormais pour ce qu'elle est : un leurre.

## Spécialités en nombre réduit

La note de service publiée le 5 septembre dernier lève le voile. Elle s'attache plus spécifiquement aux spécialités de la voie générale et vise à cadrer la procédure d'élaboration de la nouvelle carte des formations pour la rentrée 2019. Elle laisse de côté la voie technologique et ignore les enseignements facultatifs du cycle terminal et ceux de la classe de Seconde, dont les actuels enseignements d'exploration. Ainsi, le recteur fixe la carte des spécialités à l'échelle du bassin ou des réseaux d'établissements pour sept d'entre elles jugées « les plus classiques » : « humanités, littérature et philosophie », « langues, littératures et cultures étrangères », « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques »,

« sciences économiques et sociales », « mathématiques », « physique-chimie », « sciences de la vie et de la Terre ». Il faut apprécier tout particulièrement la précision que ces enseignements « doivent pouvoir être accessibles dans un périmètre raisonnable », qui laisse entrevoir un accès à la formation à géométrie variable, d'autant plus que le ministère ne se dote d'aucun outil de contrôle pour veiller à l'équilibre de l'offre sur tout le territoire.

Pour les cinq autres spécialités, considérées comme « plus rares » (sic), les implantations se font aux échelles académique et nationale. « Arts et littérature », « langues et cultures de l'Antiquité », ainsi que « numérique et sciences informatiques », « sciences de l'ingénieur » et encore davantage

« biologie-écologie » sont donc clairement conçues comme des enseignements accessoires et réduits à du pur affichage.

## Économies d'échelle

La nouvelle carte des formations est ainsi élaborée dans la perspective d'une nécessaire mutualisation des enseignements – mêlant de surcroît l'offre publique et privée. Elle implique la multiplication des conventions entre établissements, en incluant même l'enseignement à distance dans le cas des lycées isolés. Sur la base des enseignements de spécialités arrêtés par les recteurs, les établissements proposent des combinaisons, en fonction de leurs projets et des spécificités locales, sans cadrage particulier.

Les élèves de Seconde devront donc choisir très prochainement leur parcours en fonction des « attendus » de l'enseignement supérieur bien peu transparents, sans précision sur l'implantation des enseignements et dans l'ignorance de leur contenu. ■

Claire Guéville, Thierry Reugades

## La chasse (aux options) est ouverte !

Alors que la nouvelle carte des formations des lycées s'élabore à marche forcée dans un calendrier tellement resserré qu'il en devient intenable, il n'est nulle part fait mention du sort réservé aux enseignements facultatifs. Angle mort des annonces ministérielles, la carte des options n'a, pour l'instant, pas fait l'objet de préconisations officielles. Tout au plus avons-nous compris qu'elles ne bénéficieraient d'aucun fléchage de moyens et donc rentreraient en concurrence avec les dédoublements. C'est d'autant plus inquiétant que les actuels enseignements d'exploration technologiques en Seconde deviennent tous optionnels. Comment ne pas craindre de voir le vivier de recrutement de la voie technologique se tarir ? Dans le cycle terminal, les options (LCA, arts, LVER, Euros, etc.) sont doublement menacées. Non seulement elles ponctionneraient les éventuels effectifs réduits, mais elles ne seront plus réellement prises en compte pour le bac, car leurs évaluations seront noyées dans le contrôle continu.

## réforme Blanquer Informez, débattre et agir !

Avec le ministre, la communication politique fait office d'information auprès du public et des personnels, sans cohérence ni fiabilité.

En cette rentrée, nous sommes dans l'incapacité d'informer précisément sur l'organisation future des enseignements et sur le baccalauréat. Les programmes ne seront pas finalisés avant février 2019 et, à ce jour, les nouvelles épreuves, notamment celles de contrôle continu, demeurent inconnues. Il devient urgent d'obtenir des informations claires, en tout premier lieu auprès des chefs d'établissement et des recteurs.

## Demander des comptes

Dans l'immédiat, il ne serait pas envisageable de voir les cartes des formations se construire à l'insu des

personnels. Dans le contexte de la préparation de la rentrée 2019, chaque établissement doit pouvoir, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, proposer un temps banalisé afin de faire le point sur les réformes à venir, moment nécessaire de réflexion et d'échanges, support essentiel pour alerter la profession. Le SNES-FSU appelle dans le même temps à tenir un groupe de travail dans chaque rectorat sur la carte de l'enseignement des spécialités et des options. Il s'agit de mettre en lumière les réalités idéologiques et budgétaires des réformes et, en particulier, les conséquences sur les postes et les conditions de travail.

## Préparer la mobilisation

Le SNES-FSU dénonce la volonté du gouvernement de diminuer l'offre de formation et continue de demander le retrait des textes sur les réformes du bac et du lycée, publiés dans la précipitation en juillet 2018.



Des actes bien loin du discours.

Investir les réunions initiées par l'administration, multiplier les heures d'information syndicale, y compris sous la forme d'assemblées générales... Autant d'opportunités qui peuvent permettre de reprendre localement la main sur des décisions qui engagent l'avenir des jeunes et l'exercice du métier. C'est une étape indispensable pour organiser une riposte à la hauteur des attaques. ■

Claire Guéville



Pour suivre au jour le jour l'actualité du lycée, voir le lien suivant : <https://www.snes.edu/lycee-bac-post-bac-s-informer-et-agir.html>

## Parcoursup Le trou noir

Après la publication quotidienne du tableau de bord de Parcoursup tout l'été, le ministère organise maintenant le black-out.

Le 5 septembre, tous les candidats en attente ont vu, comme prévu, leurs vœux disparaître. Ils étaient alors 43 000 sans aucune proposition. Nous ne reprendrons pas ici la distinction entre « actifs » et « inactifs » inventée par le ministère de l'Enseignement supérieur fin juillet pour masquer l'étendue du désastre.

Cela permet cependant à la ministre Vidal d'asséner sans vergogne la fable des 3 000 candidats sans proposition pour lesquels les rectorats se mobilisent. Dans le même temps, presque 80 000 autres candidats avaient accepté une proposition sous réserve de mieux et attendaient donc encore.

## Recherche candidats désespérément

Les vœux de 123 000 candidats sont donc passés à la trappe sans qu'on puisse véritablement connaître le sort qui leur sera réservé au niveau des rectorats. La mécanique bureaucratique est à géométrie variable selon les académies et les commissions de recours (CAES). Pour un même type de dossier, l'un se verra proposer une classe « passerelle » de BTS, un autre rien à voir avec les vœux initiaux.

À cela, le ministère répond qu'il y a 127 000 places vacantes, mais omet de préciser que ce chiffre comprend aussi des formations privées et l'apprentissage. Dans le même temps, les formations dites « en tension » l'année dernière ne le sont plus vraiment et de nombreuses formations sélectives, en CPGE notamment, ne font pas le plein. Parcoursup réussit donc le tour de force de restreindre les possibilités de poursuite d'étude de dizaines de milliers de jeunes tout en fragilisant des formations supérieures, faute d'un nombre suffisant d'inscrits.

## Le début de la fin

La ministre annonce certes un bilan pour la fin du mois, mais seulement des « ajustements techniques » sur la base du rapport des comités d'éthique et scientifiques, instances à la fois juges et parties si l'on s'attache à leur composition. Elle promet de « réfléchir » à la question de la hiérarchisation des vœux tout en refusant de revenir à l'ancien système.

Tout cela participe en fait d'un projet politique global dans lequel l'offre de formation du supérieur est recomposée à l'aune d'une attractivité dont Parcoursup serait le révélateur. Avec pour corollaire la réduction des possibilités de poursuite d'études. C'est pourquoi la FSU appelle à abroger la loi ORE et exige que le bilan de Parcoursup soit exhaustif et contradictoire. ■

Thierry Reugades

# 80 000

C'est le nombre de postes supprimés lorsqu'un certain Jean-Michel Blanquer, était directeur général de l'enseignement scolaire sous la présidence Sarkozy.

## Mutations 2019 : du nouveau dans les notes de service à venir en novembre

Le ministère, profitant de la publication du décret n° 2018-303, travaille à tenir son engagement de rééquilibrer le barème. Ce rééquilibrage passerait notamment par l'augmentation des points d'ancienneté de poste, qui constitue une partie du barème commune à l'ensemble des participants et que le SNES-FSU, le SNEP-FSU et que le SNUEP-FSU demandaient depuis plusieurs années. La modification a pour but de permettre à tout demandeur d'espérer voir son projet aboutir dans un délai raisonnable.

## Une note de service spécifique pour les CPE et les Psy-ÉN

Le Conseil d'État ayant imposé au ministère de ne plus traiter les CPE et les Psy-ÉN dans le cadre dérogatoire au statut général de la Fonction publique, une note de service spécifique sera publiée pour ces deux corps. Le SNES-FSU est déjà intervenu auprès du ministère pour que les règles appliquées soient au plus proche de celles régissant le mouvement des professeurs. Au-delà de la seule question des mutations, le SNES-FSU intervient aussi pour que CPE et Psy-ÉN soient réintégrés dans le statut dérogatoire.

## Des craintes à dissiper au plus vite

Les concertations sur la note de service n'ont pas permis de résoudre un certain nombre de questions, notamment sur la bonification parent isolé ou sur celle relative au handicap du conjoint ou de l'enfant du demandeur. Le SNES-FSU sera vigilant quant au devenir de ces bonifications pour lesquelles il s'est toujours battu.

# sureffectifs Refuser ce qui devient la norme

26 000 élèves supplémentaires dans le second degré public à cette rentrée, 32 000 élèves de plus sont annoncés à chaque rentrée de 2019 à 2021<sup>(1)</sup>.

La question des effectifs ne semble pas préoccuper le ministre et l'exaspération monte parmi les professeurs. C'est dans ce contexte que vient d'être annoncée la suppression de 2 600 postes en 2019. Double peine, les classes débordent et « en même temps », le taux d'encadrement baisse.

## second degré Ça craque !

Les collèges de Pélussin et de Veauce dans la Loire étaient en grève début septembre pour réclamer des moyens en raison de classes de Troisième surchargées (32 par classe). À Argen-teuil, les collègues multiplient les actions pour alerter sur les conditions de travail d'un collège REP qui dépasse ses capacités d'accueil sans les moyens nécessaires. Dans le Pas-de-Calais, le collège de Saint-Venant est mobilisé pour exiger l'ouverture d'une Sixième supplémentaire, parce que 30 élèves par classe ce n'est pas possible.

### Moins d'emplois

La question des effectifs, première préoccupation des enseignants est ostensiblement ignorée par le ministre. Dans cette logique, il a prétendu supprimer 1 300 emplois dans le second degré sans que cela ait d'effet. La réalité est tout autre. Dans le Nord, 45 classes disparaissent par l'augmentation d'un élève par classe, y compris en REP et REP+. À Marseille avec 1 729 élèves en plus, la création de 30 malheureux emplois ne permet pas d'éviter la baisse du taux d'encadrement. Dans les lycées de l'académie de Dijon, ce sont 48 équivalents temps plein envolés alors que les effectifs ne baissent que de 356 élèves. En moyenne, un emploi supprimé pour sept élèves en moins à Dijon, un créé à Marseille pour 57 élèves en plus...

Les classes sont chaque année plus chargées. En 2017-2018, 53 % de celles de collèges comptaient entre 25 et 29 élèves, et 11 % entre 30 et 34 élèves : deux tiers des collégiens passent donc la quasi-totalité de leur temps d'étude dans des groupes très nombreux, y compris en langues, en TP... En lycée, 43 % des classes comptaient entre 30 et 34 élèves et près d'une sur quatre entre 35 et 40.

Les choix budgétaires de ce gouvernement, la démographie (très prévisible) et les réformes annoncées permettent de certifier que les choses ne vont pas s'améliorer.

## à Paris Flux tendus

Dans nombre de lycées parisiens, le seuil de 35 élèves par classe est franchi depuis de longues années. En cette rentrée, on compte 36 élèves par classe en Seconde au lycée Hélène-Boucher (20<sup>e</sup>), et jusqu'à 38 élèves au lycée Jules-Ferry. En BTS, suite à la demande de surbooking du rectorat pour pallier les défaillances de Parcoursup, les effectifs grimpent jusqu'à 42 élèves au lycée Jean-Lurçat (13<sup>e</sup>) par exemple.

### Au-delà de cette limite...

Les collèges sont classés par catégorie (de 1 à 4), en fonction des CSP accueillies, avec des plafonds d'effectifs : ces derniers malheureusement deviennent la norme et sont atteints dans presque tous les collèges. Dans le groupe 1 (les collèges les plus favorisés), les capacités



### Hausse démographique

Jusqu'en 2023, le collège verra arriver des classes d'âge nombreuses (entre 820 et 830 000 naissances chaque année de 2006 à 2012). À la rentrée 2021, les collèges compteraient 110 000 élèves de plus qu'à celle de 2017. Le lycée va voir ses effectifs exploser à partir de 2021 avec l'arrivée de la génération 2006, la plus nombreuse depuis 1981. Pourtant la réforme prévue du lycée conduira notamment à faire disparaître une partie importante des heures à effectifs réduits du fait du regroupement des élèves par spécialités, de la baisse de la marge horaire incluant accompagnement personnalisé et options, des enseignements de tronc commun.

La suppression de 2 600 emplois dans l'Éducation nationale au budget 2019, uniquement supportée par le second degré, va encore aggraver la situation. Ce n'est certainement pas ainsi que l'on relève le défi de la démocratisation. ■ Grégoire Frackowiak

(1) Note d'information de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) n° 18.05, mars 2018.



d'accueil sont fixées à 30 élèves par classe. Mais lors de regroupements, en langues notamment, il n'est pas rare d'atteindre 32 voire 33 élèves dans un groupe, au collège Paul-Bert, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, par exemple. Au collège Ronsard (17<sup>e</sup>), une Quatrième et une Troisième sont à 31, et une Sixième à 32 ! Dans le groupe 4 (REP et REP+), la limite de 25 reste trop

### Florilège...

#### ■ Alerte

Un site du SNES-FSU recense toutes les dérives en matière de classes surchargées. Participer à l'enquête SNES-FSU sur la rentrée 2018 <https://www.alerte-effectifs.fr/>.

#### ■ Nantes

Dans l'académie de Nantes de nombreux collèges sont dans l'action pour dénoncer des classes à plus de 30 élèves.

#### ■ 61 %

Au lycée, on compte plus de 30 élèves dans 61 % des classes et la situation ne cesse de se dégrader.

#### ■ Revendications du SNES-FSU

Les effectifs des classes doivent être limités avec au maximum 24 élèves par classe en collège (20 en REP) et 25 en Seconde et 30 dans le cycle terminal.

élevée pour apprendre dans de bonnes conditions. Les cours en petits groupes sont réduits à du saupoudrage dans quelques disciplines sur un ou deux niveaux, souvent une fois par quinzaine, voire totalement supprimés en raison de DHG indigentes. Par ailleurs, il devient difficile de trouver une chaise pour tout le monde quand la classe accueille deux voire trois élèves en inclusion ou en situation de handicap ainsi que les AESH qui les accompagnent ; c'est le cas au collège Courteline (12<sup>e</sup>). Les manipulations scientifiques deviennent de plus en plus compliquées à réaliser en toute sécurité. Les inégalités constatées entre les collèges restent extrêmement préoccupantes. Les rares établissements ne faisant pas le plein en raison de fuite massive vers le privé accueillent en urgence des élèves venant d'arrondissements voisins ; c'est le cas du collège Moulindes-Prés (13<sup>e</sup>) ou du collège Buffon (15<sup>e</sup>) où un tiers des élèves qui arrivent sont hors secteur. ■ Elsa Le Goupil

## à Montpellier Rentrée sous tension

Dès le mois de février dernier, il était prévisible que les conditions de travail seraient

détériorées. Les 25 emplois supplémentaires n'absorberont pas, loin s'en faut, la hausse démographique de plus de 1 300 élèves. Un rapide état des lieux montrait qu'il manquerait l'équivalent de 47 postes pour maintenir le même taux d'encadrement qu'à la rentrée 2017.

En ce début d'année, les remontées des établissements font apparaître une hausse globale des effectifs dans les classes, tant en collège qu'en lycée et des élèves continuent à affluer. Cela se

double d'un manque cruel de personnels. 48 postes en établissement n'étaient pas pourvus à l'issue du mouvement intra. Environ 50 postes de titulaires remplaçants ont été supprimés et, dès le 1<sup>er</sup> septembre, 500 TZR sur environ 630 étaient déjà affectés sur des remplacements à l'année. Malgré le recours aux contractuels dans certaines disciplines, les besoins ne sont pas couverts. On compte 120 stagiaires de moins que l'an dernier. Redonner à l'Éducation nationale les moyens de fonctionner correctement passe par la création de postes. Il est urgent de mettre en place un plan ambitieux de recrutement. ■ Florence Denjean-Daga

## en Guyane Le défi du nombre



En cette rentrée au rectorat de la Guyane, la file de parents en quête d'une affectation pour leur enfant est impressionnante. Les nouveaux migrants, quant à eux, s'agglutinent devant le CASNAV. En 2013, 1 355 enfants ont été vus par le CASNAV de Cayenne et, en 2017, ils étaient 9 896. L'histoire suit son cours. Depuis le début de la colonisation, la Guyane a toujours été une terre d'accueil.

La préparation de la rentrée cette année s'est avérée difficile. Avec une dotation de 62 ETP pour la rentrée 2018, l'académie est une des moins bien loties au regard d'une croissance des effectifs parmi les plus fortes (+2,48 %). Lors du dernier comité technique académique de réajustement, il a fallu,

en urgence, prévoir l'ouverture de plus de dix divisions supplémentaires dans le second degré. Cela représente la moitié de la dotation ministérielle attribuée initialement à l'académie.

Nos recensements pour les collèges montrent des effectifs moyens de 30 élèves en Quatrième et Troisième. Quasiment tous les collèges de l'académie sont classés en REP+. En lycée, les effectifs flambent : en moyenne 31 élèves par classe. Le manque de locaux dégrade les conditions d'accueil. La seule chance pour nos élèves de construire une école fraternelle et émancipatrice, est la mise en place d'une politique ambitieuse et dénuée de tout calcul mercantile. ■ Sarah Ebion

# Le social selon Macron Riche d'enseignement

Emmanuel Macron ne fait pas suffisamment de social ! En revanche, il en fait beaucoup pour accroître les inégalités et dénaturer le système de protection sociale.

l'étranger contre 15 actuellement... Du côté des salariés actifs et des retraités, le tour de passe-passe entre les cotisations salariales chômage et maladie et la CSG a permis, grâce au décalage à octobre de la seconde tranche d'allègements, d'engranger plus de 3 milliards de recettes supplémentaires. La hausse de CSG a par ailleurs touché de plein fouet les retraités et elle est simplement compensée ponctuellement et sans gain de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires.

**La pauvreté encore en plan**  
À cette rentrée, pour améliorer le pouvoir d'achat de ceux qui travaillent, le gouvernement a annoncé pour 2019 une exonération des cotisations sociales sur les heures supplémentaires. C'est encore un coup défavorable aux salariés dans leur ensemble,

car la cotisation est un élément du salaire, certes socialisé, mais c'est bien du salaire. Comme pour les allègements de 2018, il est faux de croire que la hausse du pouvoir d'achat des travailleurs passe par la baisse des prélèvements sociaux. Cette

baisse ne fait que contraindre les dépenses sociales qui profitent dans leur ensemble aux salariés et à toute la population dont les plus démunis.

En outre, en favorisant les heures supplémentaires, le gouvernement va entraver la création d'emplois.

Il vient de présenter un plan pauvreté qui sur certains points pourrait paraître salubre. Mais il faudra étudier dans le détail la mise en œuvre, et la notion de « revenu universel d'activité » est une invention bien étrange proche de l'oxymore. Enfin, juste avant de présenter ce plan, le chef du gouvernement a annoncé que l'APL (encore !), les allocations familiales et les pensions n'augmenteraient que

de l'impôt sur les sociétés et l'instauration de la « flat tax » sont mises en œuvre quand les bénéfices du CAC 40 explosent (74 milliards en 2016 !). Ce n'est pas tolérable. L'intersyndicale du « groupe des 9 » appelle les retraités à manifester nombreux leur colère et à exprimer leurs revendications tout au long du mois d'octobre.

► **Le 3 octobre** : des délégations de retraités venues de tout le pays se rassembleront à la Bourse du Travail de Paris et l'après-midi, place de la République. Ensemble, elles iront rencontrer le président du groupe LREM pour exiger une loi rectificative dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) qui supprime l'augmentation de la CSG et instaure une réelle valorisation des pensions. Des initiatives auront lieu également dans les départements.

► **Le 9 octobre** : les retraités prendront toute leur place dans les manifestations interprofessionnelles pour rappeler notamment leurs revendications spécifiques.

► **Le 18 octobre** : journée nationale de mobilisation décentralisée. Les débats sur le PLFSS commenceront à l'Assemblée nationale. Ce texte essentiel pour le budget de la Sécurité sociale doit inclure la désindexation des pensions !

Les mobilisations doivent être à la hauteur des attaques. ■

Marjolène Cahouet

**Augmenter les salaires en prenant sur la part des profits et non sur les cotisations !**



Se revendiquant du nouveau monde, Emmanuel Macron applique les bonnes recettes de l'ancien monde : privilégier les riches en taxant les autres.

de 0,3 %, alors que l'inflation accélère ! Le président de la République déclare fréquemment qu'il veut mettre en place le système de protection sociale

du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais les mesures qu'il a prises et qu'il projette, associées à ces déclarations souvent méprisantes, montrent qu'il est plutôt sur la restaura-

**Tout faux**

La croissance économique avait progressé de 2016 à 2017, passant de 1,1 % à 2,3 %. Mais le premier semestre 2018 aura été marqué par un net ralentissement et cette croissance ne devrait pas dépasser 1,7 % en 2018 et 2019. Il paraît difficile de parler de croissance lorsque celle-ci ne permet pas d'éviter l'augmentation du chômage. En outre, le déficit public risque de repasser au-dessus des 3 %, limite imposée par les traités européens. Le gouvernement s'est par ailleurs engagé sur de nombreux cadeaux fiscaux et sur des allègements de cotisations sociales qui vont aggraver, en 2019, les difficultés de financement des services publics et des besoins sociaux et en santé. Le Président et son gouvernement ne feront pas croire qu'il est possible de faire du social en diminuant de manière concomitante les prélèvements et les prestations sociales.

ration de principes de charité, de secours et de contrôle des pauvres d'une autre époque. ■

Hervé Moreau

## retraités Octobre rouge

L'année 2018 est dure pour les retraités : après l'augmentation de la CSG, « l'année blanche » pour les pensions, Édouard Philippe a annoncé la désindexation des pensions.

Avec une inflation à 2,3 % en juillet et seulement 0,3 % de revalorisation en 2019 et en 2020, cette décision annoncée sans concertation – M. Macron et Mme Buzyn refusent toujours de rencontrer l'intersyndicale des retraités du « groupe des 9 » – frappe de plein fouet le pouvoir d'achat des retraités.

Le gouvernement transforme ainsi des millions de retraités en variable d'ajustement du budget. On a là une anticipation de la réforme des retraites par points.

Le plan pauvreté ignore le million de retraités en dessous du seuil de pauvreté. Les conséquences sont lourdes pour l'ensemble des retraités : 888 euros de perte de pouvoir d'achat pour une pension de 2 300 euros.

Les retraités sont devenus une cible du gouvernement alors que la retraite est un droit du salarié retraité lié aux cotisations versées. Dans le même temps, la suppression de l'ISF, la baisse

**Les retraités sont devenus la cible privilégiée du gouvernement**

Publicité

**MABELLE TRIBU**  
TIPIquement solidaires

**Co-finançons les belles initiatives citoyennes et solidaires**

Ma Belle Tribu est une plateforme de financement participatif par le don dédiée aux associations qui ont pour vocation de soutenir les belles initiatives citoyennes et solidaires.

Rejoignez-nous sur [mabelletribu.fr](http://mabelletribu.fr)

Une équipe dédiée accompagne les porteurs de projets tout au long de leur campagne.  
Contactez-nous au 01 64 80 33 40<sup>(1)</sup> ou par mail à [mabelletribu@casden.banquepopulaire.fr](mailto:mabelletribu@casden.banquepopulaire.fr)

Rejoignez-nous sur

Ma Belle Tribu est la plateforme de financement participatif par le don initiée par

(1) Appel non surtaxé, casden est votre opérateur.  
CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège Social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs sur Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138

## sommet de la francophonie Notre parole commune

Une soixantaine d'organisations, venues de trente pays, se sont réunies pour la XI<sup>e</sup> conférence des Organisations non gouvernementales, internationales ou nationales (O[ING]).

Cet événement se tenait à Erevan, du 12 au 14 septembre, sous l'égide de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), en amont du sommet des chefs d'État et de gouvernement, qui aura lieu le mois prochain en Arménie.

Dans son allocution d'ouverture, le président du Comité syndical francophone de l'éducation et de la formation (CSFEF) a rappelé le rôle important de ce qu'on appelle la société civile, où nombre d'associations, de syndicats,

agissent sur le terrain dans différents secteurs : éducation, expression démocratique, égalité de genre, développement durable, etc.

### La francophonie des peuples

Les O(ING) constituent ainsi la francophonie des peuples, qui s'exprime face à l'injuste, qui promeut une société plus équitable, qui rappelle les États à leurs devoirs les plus élémentaires. Ainsi, la commission culture a adopté une déclaration soulignant le rôle crucial joué par les acteurs et actrices culturels dans le vivre ensemble ; les artistes contribuant en effet à la sensibilisation aux grands enjeux mondiaux comme la préservation de l'environnement ou la lutte contre les discriminations.

La commission des droits a exhorté les États de la francophonie à respecter leurs engagements de la déclaration de Bamako, à favoriser le processus démocratique, qui suppose la liberté



Michaëlle Jean, secrétaire générale de l'OIF

d'expression pour les citoyens, les médias, les syndicats et partis politiques.

La secrétaire générale de l'OIF, Michaëlle Jean, a souhaité donner un nouvel élan aux relations entre l'OIF et les O(ING) avec la création d'une commission de suivi issue des OING et ONG. Ndeye Marie Fall, du collectif des femmes pour la promotion du patrimoine immatériel en francophonie, a été élue présidente de cette commission, elle s'est engagée à porter les valeurs essentielles à partir desquelles on peut bâtir un monde plus juste. ■ Jean-Hervé Cohen

## motion de soutien Pas touche à Charlène !

Le SNES-FSU exige la régularisation de Charlène Mayamba Cosi.

Charlène Mayamba Cosi est une jeune femme de 19 ans menacée d'expulsion. Arrivée du Congo enceinte comme mineure isolée en décembre 2015, elle est prise en charge dans un centre maternel de Saint-Omer avec ses jumelles nées en France, qui ont maintenant deux ans et demi. Elle a demandé l'asile à sa majorité, car elle a subi de graves maltraitements au Congo, mais celui-ci lui a été refusé. Elle fait maintenant les frais du récent dispositif des « OQTF six semaines » qui prévoit le renvoi systématique et rapide des déboutés de l'asile.

C'est pour l'avenir de ses filles, nées en France, qu'elle se bat. Au Congo, elles vont se retrouver à la rue, sans soutien et sans ressources.

Ses filles viennent d'entrer à l'école maternelle et elle-même doit intégrer une première année de CAP Hygiène et Propreté des Locaux. C'est la première fois à notre connaissance que la préfecture du Pas-de-Calais veut expulser une jeune mère isolée et ses enfants. Le SNES-FSU appelle à signer et à diffuser largement la pétition de soutien à Charlène en ligne ou sur papier. ■

Aurélia Sarrasin



[www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article55676](http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article55676)

### Publicité

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ? 🔍

- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Cornelle.
- Bravo !

Offre Mérites de l'Éducation est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat inclusif au contrat de consociation MAIF et USJ MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - Ch 19000 - 75008 Paris cedex 18 - USJ - Société d'assurance mutuelle des Associations de Solidarité L'après 4 cotisations variables - 7 rue Perle - 75008 Paris. Entrepris agréé par le Code des assurances. Fédération des Associations de Solidarité L'après / Association agréée par la loi de 1901 - 7 rue de Perle - 75008 Paris.

**OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.**  
Profitez d'une réduction de 10% sur votre cotisation auto 2018, ainsi que d'un remboursement de 50€ ou 100€ en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.  
Pour plus d'informations : [maif-oje.fr](http://maif-oje.fr). On a tout à gagner à se faire confiance.

**assureur militant**

Offres valables du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 et réservées aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année. La réduction de 10% est déduite directement de votre cotisation auto VAM 2018 hors options. Les avantages tarifaires de 50€ ou 100€, valables une seule fois, sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2019 de l'assurance des risques professionnels Offre Mérites de l'Éducation associée à l'assurance habitation ou à l'assurance auto MAIF (50€ remboursés) ou aux deux (100€ remboursés).

### Revalorisation : des rentrées sous le signe de l'action



C'est le cas en Lettonie où grâce aux pressions exercées par le syndicat LIZDA, le gouvernement a accepté, à cette rentrée, de porter le salaire minimum à 710 euros. En Serbie, dès la fin du mois d'août, les organisations professionnelles ont choisi d'organiser des rassemblements afin d'obtenir une nouvelle échelle salariale. En Roumanie, les syndicats enseignants ont obtenu une augmentation de 25 % pour tous les professeurs. Mais il reste à financer la mesure. La faiblesse des rémunérations constitue un des éléments majeurs du manque d'attractivité de la profession et ce ne sont pas les propositions visant une rémunération fondée sur la « performance » des enseignants qui pourront permettre de sortir de cette situation. Le Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE) soutient toutes les mobilisations en cours et réfléchit aux moyens de mener une campagne partout en Europe pour une revalorisation digne de ce nom. ■ Odile Cordelier

### Publicité

Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

**L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves.** Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

**MON PREMIER ASSUREUR**

Tous nos engagements sur [mae.fr](http://mae.fr)





point de vue p. II

# L'US

## SPECIAL RETRAITES

### UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



indexation p. IV

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré — numéro 781 du 22 septembre 2018



## L'édito

### Nos retraites, nos droits

Une période de bataille politique majeure s'ouvre. Son issue dépendra des luttes et de l'information des salariés. Cette US spéciale entend y contribuer. Avec l'absence de financement supplémentaire alors que le nombre des plus de 60 ans va mécaniquement augmenter, le gouvernement s'inscrit dans la logique régressive des précédentes réformes. Depuis les années 1990, les coups de boutoir libéraux ont dégradé les retraites (recul de l'âge de départ, décote, suppression de droits familiaux, etc.), sans toutefois avoir eu raison du principe de répartition ni des autres principes fondateurs : durant sa période d'activité, un salarié cotise pour financer les retraites actuelles tout en se constituant lui-même des droits. Le système garantit la continuité du niveau de vie lors du passage de l'activité à la retraite.

Derrière la formule du « tout euro cotisé donne les mêmes droits » se cache potentiellement une remise en cause de ces fondements. Dans le système par points ou par comptes notionnels, les salariés cotisent à l'aveugle sans garantie sur le niveau de leur pension par rapport au dernier salaire, d'autant plus pour les fonctionnaires pour qui le calcul de la pension sur les six derniers mois serait abandonné. De plus, la pérennité des droits familiaux ou encore conjugués n'est pas assurée. Quant aux retraités, des mécanismes faisant baisser les pensions déjà liquidées peuvent être mis en place et la pension de réversion diminuée drastiquement.

Le SNES-FSU refuse ces régressions et entend poser le débat du financement

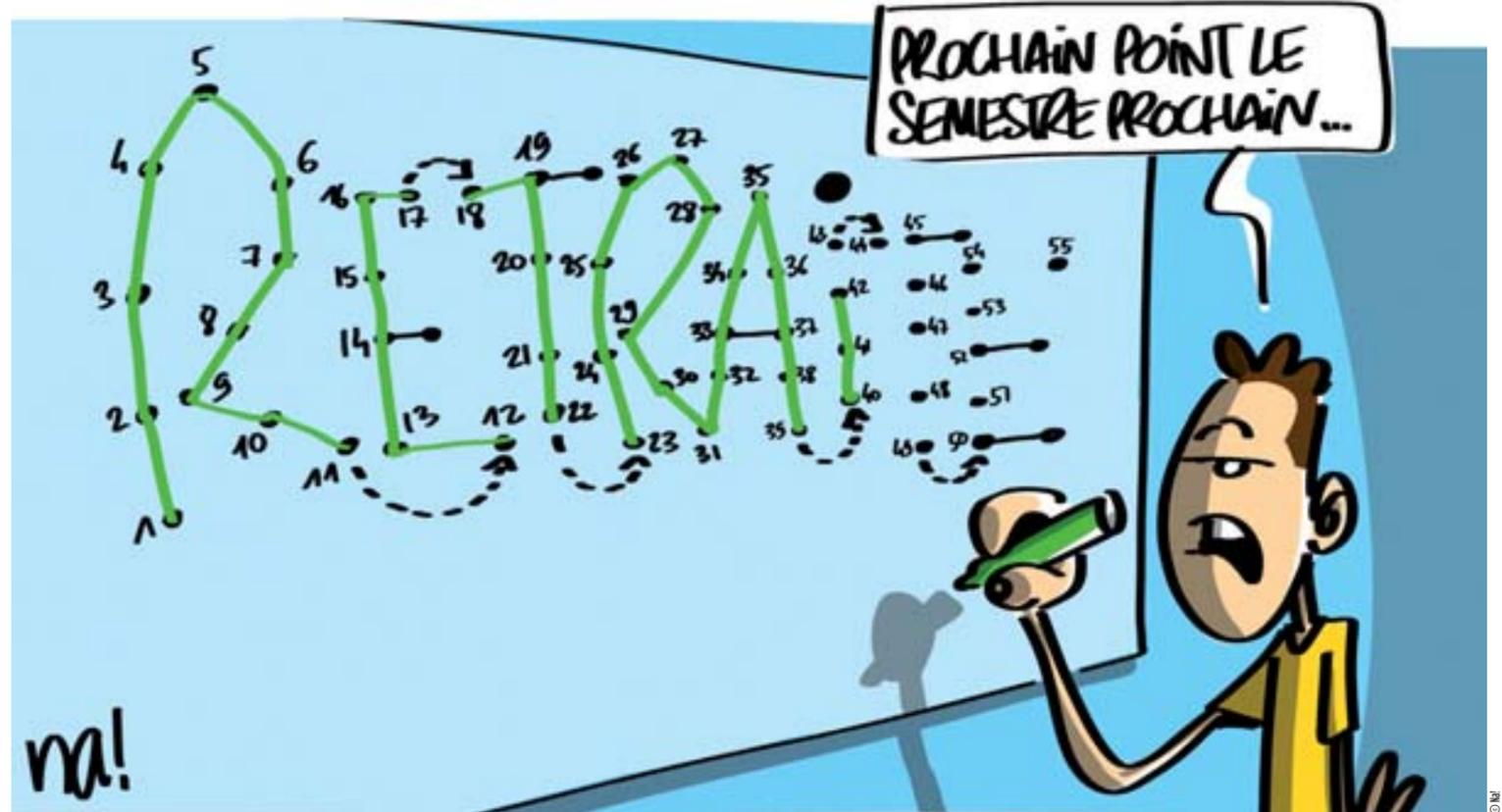


des retraites pour imposer d'autres choix. ■

Benoît Teste, secrétaire général adjoint

## réforme des retraites

# Projet Macron : l'entourloupe



« Restaurer la confiance des Français dans leur système de retraites. » La communication présidentielle est rodée mais personne n'est dupe. Il faudra travailler plus longtemps pour obtenir des pensions plus faibles. Le niveau des pensions fluctuera au gré des coefficients de conversion. Soyons confiants donc, puisque l'incertitude règne !

Points ou comptes notionnels, il s'agit pour le gouvernement de rompre avec la logique d'un système par annuités, jugé trop contraignant.

Avec le système par annuités, les prestations sont définies et engagent la société sur le taux de remplacement à assurer au moment du départ en retraite de l'assuré.

#### Lisibilité ?

Connaître le nombre de points ou le capital virtuel accumulé ne préjuge de rien de ce que sera réellement le niveau de pension au moment du départ. En effet, dans ces systèmes dits à cotisations

définies, le rapport entre prestation servie et cotisations versées n'est déterminé qu'au moment du départ en retraite, en fonction des capacités de financement du régime. Rien ne permet d'assurer que tel nombre de points ou que tel capital inscrit au compte de l'assuré donneront tel niveau de pension.

En cas de difficultés, plus besoin de réformes et donc de débats sur la part de richesses que la société veut consacrer à la prise en charge des pensions, il suffit de baisser la valeur de service du point ou d'ajuster le coefficient de conversion du capital en rente pour retrouver l'équilibre.

#### Équité ?

Dans un régime par points ou par comptes notionnels, le calcul de la pension dépend des cotisations versées sur l'ensemble de la carrière. Pour ses défenseurs, ce serait plus juste que les

systèmes actuels qui n'en retiennent qu'une partie et favoriseraient ainsi les assurés ayant connu une carrière ascendante au détriment des carrières « plates ».

En réalité, cette prise en compte de l'ensemble de la carrière serait pénalisante pour les plus fragiles :

- impact accru des périodes de chômage, de temps partiel, de précarité quand on base le calcul de la pension sur l'ensemble des revenus perçus durant la vie active ;
- calcul basé sur une espérance de vie moyenne, or celle-ci n'est pas la même selon les catégories sociales, la pénibilité des emplois.

Le calcul de la pension sur l'indice détenu les six derniers mois pour les fonctionnaires serait remis en cause alors qu'il n'est en rien un « privilège »,

il est lié au statut et à la construction des carrières de la Fonction publique (lire en page III).

L'accumulation de points entretient l'illusion d'une épargne individuelle où chacun paye pour sa propre retraite. Comment, dès lors, maintenir des

mécanismes de solidarité (bonifications familiales, prise en compte des périodes de chômage, etc.) ?

Sous couvert d'une meilleure lisibilité et d'une plus grande équité, les pistes de réforme envisagées ont surtout pour objet de mettre en place un système où l'équilibre du régime est obtenu par la baisse des pensions. En évacuant la question de la répartition des richesses entre actifs et retraités, et plus généralement entre travail et capital, elles organisent la paupérisation relative des retraités actuels et futurs. ■ Gracianne Charles

### Le règne du chacun pour soi

## PROJETS GOUVERNEMENTAUX DE RÉFORME DES RETRAITES



# COMPRENDRE LES ENJEUX ET SE MOBILISER : DES PUBLICATIONS À LIRE ET DIFFUSER

<http://www.fsu.fr/RETRAITES-pour-un-scenario-durable-et-solidaire.html>



ENGAGÉS-ES  
AU QUOTIDIEN

# point de vue Pour un système rétributif et social

Décryptage des projets gouvernementaux par Henri Sterdyniak : un système solidaire est possible.

**L'US :** Faut-il une nouvelle réforme des retraites ?

En 2017, le système des retraites est financièrement équilibré, malgré le niveau élevé de chômage et le déficit d'emploi. Selon les projections du Conseil d'orientation des retraites (COR), malgré le vieillissement démographique, le système resterait proche de l'équilibre dans les décennies prochaines, mais le COR intègre une forte baisse du niveau relatif des retraites par rapport aux salaires (de l'ordre de 20 %) puisque les retraites ne seraient indexées que sur les prix alors que le pouvoir d'achat des salaires augmenterait. Par ailleurs, les disparités entre le secteur public et le secteur privé (en particulier en matière d'avantages familiaux et de prise en compte de la pénibilité) sont peu justifiables et nuisent à la mobilisation des salariés, même si, finalement, les taux de remplacement (le rapport retraite/salaire) sont proches.

Une bonne réforme serait donc de faire converger les régimes et de garantir le niveau relatif des retraites. Cela supposerait une hausse limitée du poids des retraites dans le PIB. Au contraire, le but d'Emmanuel Macron est de réfor-



Si les pistes de réformes envisagées par le gouvernement aboutissent, le moindre accident de carrière se paiera au prix fort. La solidarité nationale ne serait-elle qu'un vain mot ?

mer le système, pour accélérer la baisse du niveau relatif des retraites et pour, conformément aux exigences de la technocratie européenne, diminuer les dépenses publiques françaises.

**L'US :** La formule du Président, « un euro cotisé ouvre les mêmes droits », n'entraîne-t-elle pas une transformation radicale du système en faisant croire que la pension de chacun serait liée à ses propres cotisations ?

Le système public de retraite ne doit pas viser à singer un système de retraite par capitalisation. Il doit rester rétributif (récompenser la contribution de chacun à la société) et social (compenser les accidents de carrière, les périodes de

chômage, de maladie, de maternité ; assurer un niveau de vie satisfaisant à chaque retraité ; ne pas perpétuer les

différences excessives de salaires. Sous prétexte de lutter contre de prétendues disparités entre le public et le privé, Emmanuel Macron veut réduire globalement le niveau des retraites pour dégager du champ pour les retraites par capitalisation. Passer à un système par point permettrait de ne plus garantir un taux satisfaisant de remplacement pour une carrière

normale. L'équilibrage automatique du système se ferait par baisse du niveau des retraites. Chacun serait censé travailler de plus en plus vieux ou épargner dans un fonds de pension pour avoir droit à une retraite convenable. La société (et les entreprises) se dégageaient de leurs responsabilités.

**L'US :** Sur quels autres leviers économiques et sociaux peut-on jouer pour maintenir et renforcer le lien entre les générations ?

Il faut dire clairement aux jeunes générations que l'avenir du système de protection sociale est garanti, qu'ils auront droit à une retraite et à une couverture-maladie équivalentes à celles qu'ils auront assurées à leurs parents. Par ailleurs, l'équité entre les générations requiert aujourd'hui de plus aider les familles (20 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté) et les jeunes. Des places supplémentaires devraient être financées dans l'enseignement supérieur. Une allocation d'insertion devrait

être créée pour les jeunes à la recherche d'un premier emploi, qui devraient avoir droit à un suivi personnalisé. Le plein emploi doit redevenir la priorité de la politique économique, ce

qui suppose aussi une réflexion sur les besoins sociaux en matière d'emplois dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la dépendance, de la culture, de la transition écologique. ■

**L'objectif du gouvernement est de réduire les pensions de retraites**

## consultation Les dés sont pipés

Une consultation sur un enjeu de société aussi majeur que les retraites pourrait paraître une initiative intéressante.

Celle lancée par le gouvernement n'a cependant que les apparences de la démocratie directe et semble davantage destinée à faire accepter la réforme par l'opinion publique.

Ouverte jusqu'au 25 octobre 2018, la plate-forme internet contient un questionnaire, la possibilité de publier des

contributions et de nombreuses réunions sont prévues. Ce dispositif imposant se double d'une attention constante à prétendre que « tout est ouvert », seuls les « grands principes » de la réforme seraient arrêtés.

C'est précisément là que se situe le cœur de l'entourloupe. Comment prétendre faire « débattre » véritablement quand, en réalité, le choix d'un système plus individualisé et sans augmentation de la part de PIB consacrée aux retraites est déjà fait ?

Dès lors, les questions sont orientées. Par exemple, sur la nécessité ou

pas de passer à un régime universel, un argumentaire décrit d'abord les 42 régimes existants « générant de l'injustice, de l'inéquité ». Rien sur le fait que la complexité vient des réformes qui, à coup de décotes et multiples restrictions de droits, ont fait du système un véritable maquis, rien sur le rapprochement des régimes depuis 15 ans, en général sur la base du moins-disant, qui fait que les différences ne sont plus si importantes que cela, et surtout rien n'est expliqué des raisons qui fondent les spécificités.

### Questions fermées

La formulation des questions laisse penser que la problématique est celle des bons tuyaux à brancher au bon endroit pour « optimiser » le système : vaut-il mieux cotiser tant à tel âge, mettre le financement de tel dispositif à la charge de telle ou telle catégorie de salariés ? etc., pour créer l'illusion que la question posée est celle de l'ingénierie du système et donc, *in fine*, qu'on peut très bien faire « mieux avec moins » de moyens, il suffit de trouver les bonnes astuces ! ■

Benoît Teste

Le SNES-FSU de Grenoble publie un décryptage complet de la consultation : <https://grenoble.snes.edu/projet-de-reforme-des-retraites-lhtml>



Bien qu'affichant des objectifs de simplicité, de justice et d'égalité sur la Une de son site de consultation publique, le gouvernement s'attaque méthodiquement aux mécanismes de solidarité.

## code des pensions Un élément du statut

Les spécificités du régime de pension des fonctionnaires sont étroitement liées à la conception française de la Fonction publique.

Le fonctionnaire est dans une position statutaire et non contractuelle parce qu'il est au service de l'intérêt général. Le droit à pension est une des garanties fondamentales du fonctionnaire.

### La règle des six derniers mois

Le taux de remplacement médian des fonctionnaires, c'est-à-dire le rapport entre le dernier salaire et la première pension est légèrement plus faible dans le public que dans le privé. Pour la génération 1946 ayant effectué une carrière complète, il est de 75,2 % pour les salariés du privé contre 73,9 % pour les fonctionnaires. Les conditions d'âge et de durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein sont les mêmes. En revanche, le mode et la base de calcul sont différents. Pour le fonctionnaire, la pension correspond à un pourcentage du traitement indi-

ciaire afférent à l'échelon détenu les six derniers mois. Ce pourcentage dépend à la fois du nombre de trimestres passés en tant que fonctionnaire et de sa durée de cotisation. Sont exclues primes et indemnités.

Si les fonctionnaires ont un régime particulier, c'est le résultat d'une histoire : les premiers régimes de retraite dans notre pays leur étaient destinés. C'est surtout la conséquence du choix d'une Fonction publique de carrière. La rémunération est liée à une grille qui garantit le maintien de la rémunération (séparation du grade et de l'emploi) et non à des choix individuels de la hiérarchie. Il s'agit ainsi d'assurer l'indépendance du fonctionnaire, la pérennité de l'action publique et l'efficacité d'un collectif de travail. La pension est bien assimilée à une continuation du traitement dont elle a la même nature juridique. Comme ce dernier, elle ne rémunère pas seulement un travail mais vise à garantir « en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction ». ■

Erick Staëlen

1. Étude n° 926 de la DREES, « le taux de remplacement diminue au fil des générations », juillet 2015.



### La réforme, c'est pour quand ?

Rien n'est précisé sur les modalités et le calendrier de la transition vers le nouveau régime. Les hypothèses de travail sont que pendant cinq ans après la promulgation d'une loi cadre organisant le nouveau système, il existera une « franchise » de cinq années après le vote, pendant laquelle la loi ne s'appliquera pas, puis une transition « de quatre ou cinq ans » afin de passer progressivement des anciennes règles aux nouvelles.

89 %

Fin 2016, 4,4 millions de personnes touchaient une pension de réversion : 89 % sont des femmes.

# primes Les personnels de l'enseignement pénalisés

La prise en compte des primes dans le calcul des retraites serait doublement injuste.

Le tableau montre en effet que pour les personnels de l'enseignement, la part des primes et indemnités dans le traitement est faible. Cela explique en partie leur décrochage salarial par rapport aux autres corps de la catégorie A. Aujourd'hui, cela pourrait les pénaliser encore dans le cadre d'une réforme qui prendrait en compte l'ensemble du traitement.

## Double peine

Le comité de suivi des retraites (CSR) dans son rapport de juillet 2016 (avant le projet radical de Macron) avait déjà précisé qu'en appliquant les règles de liquidation des salariés du régime général à des cas-types de fonctionnaires présentant des structures de rémunérations différentes, les enseignants aux rémunérations relativement basses en début de carrière et aux taux de primes très faibles, seraient



Professeurs, CPE, Psy-ÉN : à des rémunérations peu attractives s'ajoutent des menaces sur les pensions.

désavantagés alors que les agents démarrant leur carrière à des niveaux supérieurs de rémunération avec un niveau de primes plus élevé seraient avantagés par les règles du privé (25 meilleures années et prise en compte du salaire complet).

Le CSR écrit ainsi qu'« il est donc impossible de conclure qu'un régime serait plus avantageux que l'autre ».

## Pénibilité

En revanche n'était pas exposée dans ce rapport la pénibilité du métier dans les dernières années de la carrière. Dans la Fonction publique, la FSU demande l'ouverture de réelles discussions sur les conditions de travail notamment en fin de carrière, période marquée par une pénibilité accrue

pouvant dégrader l'état de santé avant le départ à la retraite. Il faut agir sur les conditions de travail en permettant à tous les salariés une meilleure transition entre activité et retraite. La suppression de la cessation progressive d'activité (CPA) dans toute la Fonction publique a participé à leur dégradation. Elle revendique le rétablissement de ce dispositif dès 55 ans qui doit être

## Cesser d'opposer le public au privé

Même la Cour des comptes (rapport d'octobre 2016 sur les pensions de retraite des fonctionnaires) précise que « des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité ». Il faut cesser d'opposer le public au privé. Si l'on doit réfléchir sur les retraites du public et du privé, il faut faire un affichage d'objectifs convergents notamment en termes de taux de remplacement pour les futurs retraités et non alimenter le soupçon.

étendu à tous les personnels non titulaires. Au-delà d'un droit effectif à une mobilité professionnelle qui reste à conquérir, des possibilités d'aménagement de service et de diversification des tâches doivent être offertes en fin de carrière pour assurer notamment un partage de l'expérience : allègement de service, fonctions de conseil, de tutorat... ■ E.S.

Part des primes moyenne à 55-59 ans dans la fonction publique d'État de 2009 à 2014 (%)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble fonction publique d'État	17,5	18,5	19,4	19,5	19,5	19,6	19,6
dont : femmes	15,3	16,0	16,9	16,9	17,0	17,2	17,2
dont : hommes	20,0	21,3	22,2	22,3	22,4	22,5	22,6
Catégorie B sédentaire	23,5	24,5	25,1	25,5	25,6	25,8	25,9
Enseignants catégorie A	11,4	11,4	12,1	11,9	11,7	12,0	12,1
Cadre A+	39,0	40,7	42,0	41,7	42,3	41,9	41,8
Policiers catégorie active (à 50-54 ans)	30,8	31,9	32,2	32,1	31,7	31,7	31,4

Source : COR, « Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel 2017 », Figure 1.17 (p. 30)

## études longues

# Inclure les années de formation

L'allongement de la durée des études, liée à l'élévation des qualifications dont la société a besoin, a pour conséquence une entrée plus tardive dans l'emploi.

décote. Quand on sait que maintenant 43 années de cotisation sont requises pour la génération 1973, cela revient pour nos catégories à devoir attendre 67 ans pour ne pas subir de décote.

## Revendications

Le SNES-FSU réclame l'intégration dans la durée cotisée des années d'études supérieures et des périodes de formation, stages, services civiques et de chômage entre la fin de la forma-

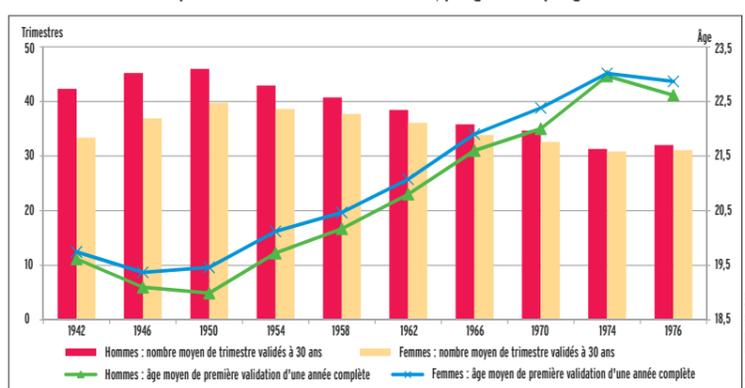
tion et la vie professionnelle. À cet effet pourrait être instituée une cotisation étudiante modique dont les étudiants boursiers seraient exonérés et avec paiement volontaire de cette cotisation par les actifs n'ayant pas pu en bénéficier avant sa mise en place. ■

Erick Staëlen

1. Note n° 18-14 d'information de la DEPP de juin 2018.

2. Note n° 60 de la DREES, Les droits à la retraite acquis en début de carrière, janvier 2015.

Nombre moyen de trimestres validés à 30 ans, par genre et par génération



© Source DREES, ISS n° 100

## enseignantes

# Une question d'égalité

Dans la Fonction publique, les inégalités femmes-hommes sont avérées.

Dans l'Éducation nationale, « quels que soient le corps et le secteur, les hommes sont plus avancés dans leur carrière », note le Bilan social (2014). En fin de carrière, les hommes accèdent plus fréquemment que les femmes aux échelons les plus élevés. Temps partiels et congés ponctuels sont davantage l'affaire des femmes (12,8 % des femmes et 5,3 % des hommes). Si les femmes représentent 58 % du corps des enseignants du second degré, les agrégées (51 %) sont proportionnellement moins nombreuses que leurs collègues masculins.

Les femmes attendent généralement la diminution des charges familiales pour passer l'agrégation.

Une réforme par points prenant comme référence la totalité de la carrière, et non plus l'indice de traitement des six derniers mois, pénaliserait plus fortement les femmes. La mesure proposée par J.-P. Delevoye (intégrer les primes actuellement non prises en compte dans le calcul des pensions) aggraverait encore mécaniquement les écarts de pension entre hommes et femmes, le montant des primes étant plus élevé chez les hommes de 24 %.

Actuellement, si l'âge de départ est sensiblement le même : 62,3 ans (avec une tendance à l'augmentation), la

décote est plus élevée chez les femmes (17,7 % et 16,1 % pour les hommes). Si le montant médian de la pension est à peu près équivalent (2 574 € pour les femmes, 2 610 pour les hommes en 2016-2017), c'est le fait des droits familiaux. Mais la bonification d'une année par enfant a été supprimée par la réforme pour les enfants nés après le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## Toujours moins

Désormais, l'arrivée d'un enfant permet seulement de majorer la durée d'assurance de deux trimestres pour le calcul de la décote. La majoration de 10 % du montant de la pension dès que l'on a élevé trois enfants, si elle accroît mécaniquement la pension plus forte des hommes, est actuellement indispensable aujourd'hui pour éviter une plus grande dégradation du niveau des pensions pour tous, cette contradiction devant être examinée dans le cadre de l'ensemble de la politique familiale.

Le SNES-FSU réclame toute mesure qui viserait à réduire les dispositifs de solidarité : l'impact des enfants sur la carrière professionnelle repose principalement sur les femmes. Les droits familiaux doivent être préservés et améliorés. Cette revendication va de pair avec celle de la suppression des différences de carrière et de rémunération entre femmes et hommes. Elle nécessite aussi une réflexion sur le modèle d'égalité femmes-hommes et sur la lutte contre les stéréotypes sociaux. ■

Marjolène Cahouet

## Historique

- 1993 - Balladur : augmentation de la durée de cotisation pour obtenir une retraite à taux plein (de 37,5 à 40 ans).
- 2003 - Fillon : 41 ans de cotisation et alignement de la durée de cotisation des fonctionnaires sur le privé.
- 2007 : réforme des régimes spéciaux des agents des grandes entreprises publiques.
- 2010 - Eric Woerth : relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite (de 60 à 62 ans - taux plein de 65 à 67 ans).

## www.snes.edu

Éclairages, analyses et décriptage sur les pages retraites du site du SNES-FSU.



## Bornes d'âge : disparition ?

Le gouvernement nous dit vouloir maintenir un âge légal de départ à partir de 62 ans. Mais en fait ce repère collectif va disparaître dans le système individuel par points. Les bornes 62 et 67 ans (annulation de la décote) n'ont plus de signification dans un système où le montant de la pension sera seulement lié au nombre de points accumulés. Quand on sait que c'est toute la carrière qui sera totalisée, c'est le travail illimité qui est mis en avant...

# retraités dans la société Une question de reconnaissance

Le projet de loi du gouvernement, dont le vote était initialement prévu en 2013, n'a toujours pas été examiné par le Sénat...

Lorsque le discours dominant désigne les retraités comme des « personnes âgées », les syndicats ne manquent pas de rappeler que le statut de retraité est lié à la reconnaissance d'un droit acquis par le travail et que la pension n'est pas une aide sociale, mais le produit d'une solidarité intergénérationnelle fondée sur un système solidaire de répartition.

Consacré en 1945 après des décennies de luttes, ce statut restait pourtant marqué par la pauvreté : en 1970, le niveau de vie des retraités était encore inférieur de 30 % à celui de l'ensemble de la population. La croissance des salaires et de l'emploi, ainsi que l'impact de réformes favorables des régimes de retraite, ont amené au milieu des années 1990 le niveau de vie des retraités à égalité avec celui de la population. Depuis, cette parité s'est maintenue.

Or, les réformes successives des régimes de retraites depuis 1993 vont

selon les travaux du COR provoquer un décrochage de 20 à 30 % du niveau de vie des retraités, ce qui représenterait un retour à la situation de la fin des années 1960.

## Une paupérisation des retraités ?

On entend des arguments « économiques » présentés comme des contraintes incontournables : le vieillissement de la population, la dette publique. Mais ces arguments se retournent car ils éludent la question de la répartition des richesses et des choix politiques qui la déterminent.

C'est parce qu'ils sont considérés comme des citoyens de seconde zone que les retraités sont pris comme cibles. C'est

d'ailleurs avec la même logique qu'on refuse le RSA aux jeunes.

Si Macron traite les retraités de privilégiés, y compris ceux à 1 200 euros, c'est parce qu'il considère que leur niveau de vie actuel est illégitime au regard du culte de la performance économique qui, dans le discours néolibéral, remplace le fondement politique des droits sociaux. C'est pourquoi dans ce discours les « vieux » prennent la place des retraités.

Les retraités sont pourtant performants dans leurs fonctions sociales (solidarité et transmission entre générations, bénévolat associatif – y compris auprès des réfugiés, ce qui doit



Les retraités font-ils partie d'une « génération dorée » comme l'affirme Eric Alauzet, député LREM du Doubs, quand la pauvreté touche 7,6 % d'entre eux ?

déplaire) et politiques (notamment dans les communes), et dans la recherche de leur épanouissement personnel. Ce processus d'émancipation fondé sur le « privilège » d'avoir du temps, d'être sorti de la pauvreté et

de disposer de garanties dérange dans une société dans laquelle les gens perdent leur pouvoir sur leur vie et sont de plus en plus plongés dans une incertitude qui limite les possibilités de se construire.

Perçue au début comme une mort sociale, la retraite est devenue au fil de son amélioration comme une sorte de promesse.

## Mépris

Mais ce n'est déjà plus le cas pour de nombreux retraités (les « petites retraites » fabriquées par les « réformes antérieures »), qui sont déjà rentrés dans une logique de survie où chaque euro compte. La menace de perdre son autonomie, sa capacité à aider les enfants, est de plus en plus ressentie dans les classes moyennes.

L'émancipation, ce sera pour les gens qui ont de l'argent, un patrimoine immobilier ou financier, ceux qui auront cotisé à une complémentaire retraite pour compenser la réduction de leur pension, comme ils se seront payés une « bonne » complémentaire santé pour accéder à une couverture médicale de qualité qui garantira peut-être aussi l'accès à un EPHAD de luxe...

Les attaques contre les retraités ne sont donc pas de circonstance, et en conséquence les retraités ne sont même plus considérés comme une clientèle électorale qu'il faudrait ménager.

Pour conclure sur la place des retraités dans la société, il faut prêter attention à l'émergence d'un mouvement social durable des retraités, déjà manifeste dans plusieurs pays européens, notamment en Espagne où il est puissant. ■

Daniel Rallet

## pensions de réversion Quel avenir ?

L'objectif de la pension de réversion est d'assurer la continuité du niveau de vie après le décès du conjoint.

Dans le système purement contributif de Macron, elle est menacée. Le coût important de la réversion (36 milliards d'euros) explique que le gouvernement, dont l'objectif est de diminuer la part des pensions dans le PIB, étudie actuellement des pistes pour la réduire. Cette réversion, correctrice des inégalités sociales, est indispensable pour les femmes qui représentent 90 % des bénéficiaires et pour qui la pension de réversion constitue 25 % de leur pension. Pour 1,1 million de bénéficiaires, la réversion est la seule pension de retraite perçue. C'est dire l'importance de l'enjeu.

### Conditions d'attribution selon les régimes de retraite

► Dans le régime général : le montant de 54 % de la pension de base du conjoint décédé peut être majoré pour enfant à charge ou élevé (trois au moins) mais il y a une condition de ressources. Le bénéficiaire doit avoir au moins 55 ans, il peut être remarié. Depuis 2004, les personnes divorcées jouissent d'un droit de réversion de la retraite de l'ex-conjoint. Pour les régimes complémentaires, la pension est de 60 % du montant dont bénéficiait l'assuré décédé, augmenté des majorations éventuelles pour enfant-s, sans condition de ressources mais avec une condition

d'âge : 55 ans (ARRCO), 60 ans (AGIRC), 50 ans (IRCANTEC).

► Dans la Fonction publique : la pension de réversion équivaut à 50 % de la pension perçue par le conjoint décédé. Aucune condition d'âge ni de ressources mais des conditions de durée du mariage (deux ans minimum). Le versement est interrompu en cas de remariage, PACS, concubinage.



Les femmes sont les principales bénéficiaires des pensions de réversion. Les hommes ont plus souvent des revenus qui dépassent les plafonds de ressources.

La pension de réversion est menacée. Dans un système où 1 euro cotisé rapporte les mêmes droits, on lie directement la somme actualisée des cotisations et la pension perçue, selon le principe de proportionnalité.

### La réversion dans le projet de réforme

Face au tollé exprimé devant une éventuelle disparition de la disposition, le gouvernement évoque une « harmonisation », qui assurément tirerait l'ensemble des pensionnés vers le bas. Il pourrait ainsi introduire des conditions d'âge minimal pour accéder à ce droit, des conditions de ressources pour les

fonctionnaires et un taux plus bas pour tous. Il peut aussi décider de sortir les pensions de réversion, actuellement financées par les cotisations, du cadre solidaire des régimes de retraite, pour les faire financer par une

cotisation spécifique ou par l'impôt, ce qui fragiliserait leur évolution. Pour Bruno Le Maire on pourrait maintenir les « petites » réversions et les réduire

pour les autres bénéficiaires avec une incitation à verser une cotisation pour une réversion complémentaire dans le cadre du développement de l'épargne retraite.

Le SNES et la FSU s'opposent à la remise en cause des droits à réversion et demandent leur extension. ■

Marjène Cahouet

### Florilège

► « [La réversion pourrait] baisser pour certains et augmenter pour d'autres », Christophe Castaner

► « Pour les retraités de demain, nous maintiendrons le système des pensions de réversion, cela concerne les femmes qui n'ont pas travaillé, qui se sont occupées de leurs enfants ou ont travaillé aux côtés de leur mari sans cotiser », Agnès Buzyn

► « Nous avons invité les partenaires sociaux, les citoyens, les universitaires, à réfléchir à l'harmonisation de toutes les règles pour la réversion. [...] Nous ne sommes pas à la recherche d'économies », Jean-Paul Delevoye

► « Faire croire que nous voudrions supprimer les pensions de réversion est une rumeur malsaine », Emmanuel Macron

## indexation des pensions Les retraités mis à l'index

Quand on prend sa retraite, toute l'attention est concentrée sur le montant auquel on a droit.

Mais cela ne suffit pas pour estimer le niveau réel des revenus dont on va disposer pendant toute la durée de la retraite : il faut prendre en compte la façon dont elle va évoluer pendant cette période.

Il y a trois mécanismes d'indexation principaux. Le premier, le gel des pensions, signifie que la pension reste à son niveau nominal d'origine, et perd donc chaque année une valeur correspondant à l'inflation.

Avec l'indexation sur les prix, la pension garde son pouvoir d'achat initial, mais si les salaires des actifs augmentent plus vite que les prix, les pensions se dévalorisent par rapport aux revenus de la population. Au fil des années, elle devient très importante : si les salaires augmentent 1 % plus vite que l'inflation pendant 20 ans alors que les pensions sont indexées sur les prix, les retraités perdent plus de 20 % de pouvoir d'achat par rapport aux salariés.

Par contre, si les pensions sont indexées sur les salaires, les retraités bénéficient comme les actifs du partage des richesses créées.

### Dégradations continues

Avant 1993 (privé) et 2003 (fonctionnaires) les pensions étaient indexées

sur les salaires, le mécanisme le plus favorable. Depuis elles évoluent comme les prix, et ce changement entre pour une part très importante dans la baisse des pensions programmée par les réformes successives des retraites.

Depuis 2009, la date annuelle de revalorisation a été reportée au 1<sup>er</sup> avril puis au 1<sup>er</sup> octobre et en 2019, ce sera au 1<sup>er</sup> janvier. Ces reports correspondent à autant de pertes de pouvoir d'achat.

Fin août, le Premier ministre a annoncé une nouvelle aggravation : en 2019 et 2020 les pensions seront indexées en dessous des prix : 0,3 %/an avec une inflation à 2 %, soit une baisse annuelle de pouvoir d'achat (1,7 %) équivalente à la ponction opérée par la hausse de la CSG !

### Flexi-insécurité

Il est fort probable que cette mesure préfigure le contenu de la future réforme des retraites : avec une indexation flexible comme actuellement ou une règle d'indexation encore plus défavorable n'excluant pas des baisses nominales de pensions.

Agir par les mécanismes d'indexation a un effet immédiat sur le montant des pensions versées. Quant au discours (les retraités « privilégiés » ou « improductifs »), il est déjà rodé.

Le SNES et la FSU exigent que les pensions soient indexées sur les salaires. ■

Daniel Rallet

